

La police de l'eau et de la nature dans le Puy-de-Dôme



Sommaire

1 Pourquoi, comment ?

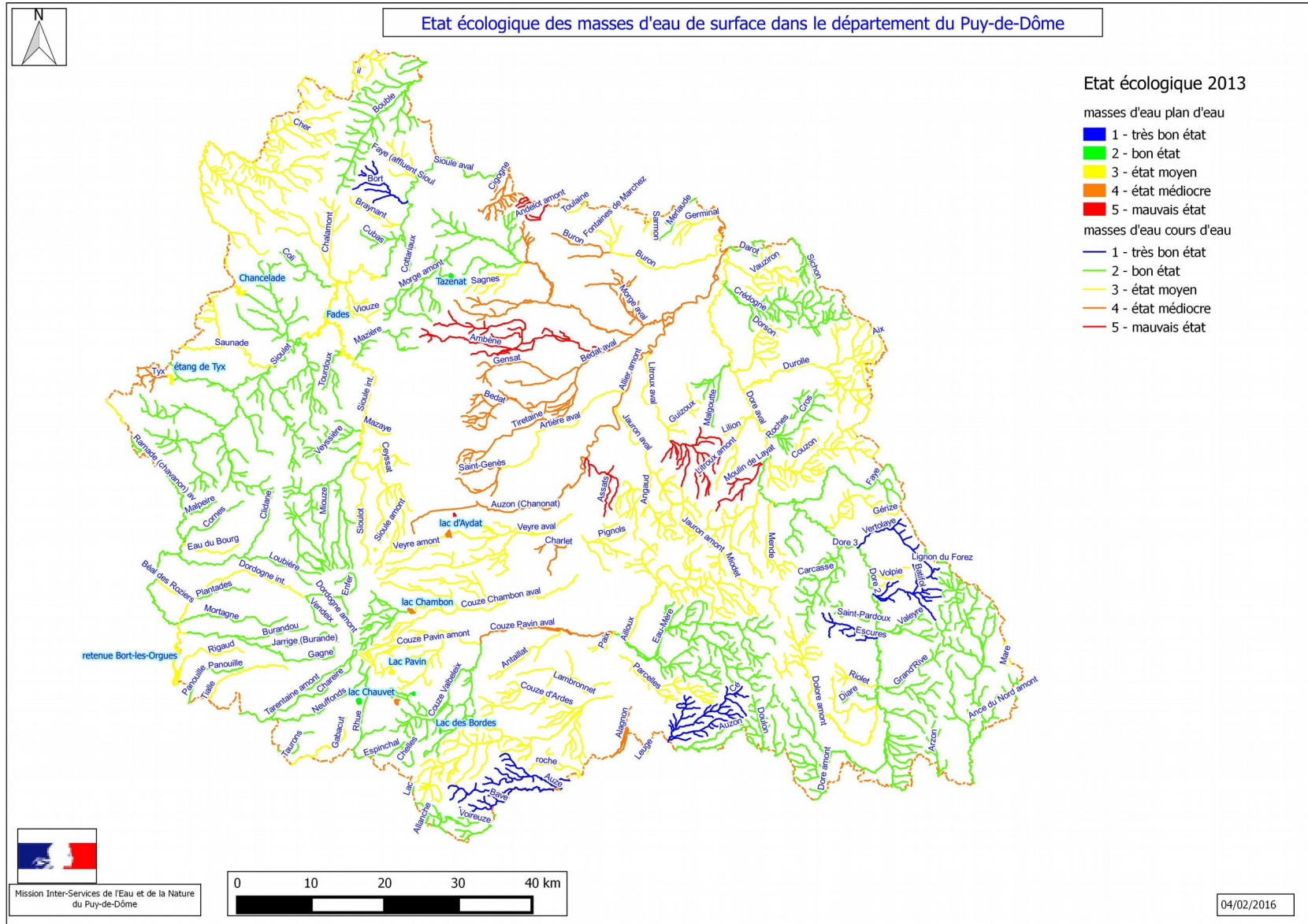
2 Données globales 2017

moyens humains, nombre de contrôles, nombre de non-conformités, répartition géographique, suites données

3 Bilan et perspective par thèmes de contrôle

Pourquoi ?

Atteindre le bon état des masses d'eau



Pourquoi ?

Préserver la biodiversité

- Le Puy-de-Dôme abrite de nombreuses espèces ou habitats rares ou menacés, parfois endémiques
- Le patrimoine végétal : une flore riche et variée abritant quelques espèces rares, parfois menacées. Plus d'une centaine d'espèces protégées **47 sp liste nationale, 112 liste régionale, 12 directives européennes**
- Le patrimoine animal (dont certaines espèces font l'objet de PNA*)
 - **Mammifères** (loutre*, chiroptère* ex de la grande noctule)
 - **Oiseaux** nicheurs ou halte migratoire (pie grièche*, milan royal*)
 - **Faunes aquatiques**, saumon, écrevisse à pieds blancs, moules perlières*, crapaud sonneur à ventre jaune*
 - **Papillons** (azurée des moulières / maculinea*, cuivré de la bistorte...)
 - **Coléoptères, Odonates*, Orthoptères ...**
- La mosaïque de milieux est une richesse
 - Zones humides, milieux ouverts et pelouses d'altitude, bocages, milieux forestiers, ...



Crédits photos
PNA / Docobs Natura 2000 et DDT63

Objectif des contrôles

- vérifier que les prescriptions qui sont édictées sont effectivement appliquées,
- s'assurer que les prescriptions édictées sont effectivement contrôlables, cohérentes avec la protection du milieu et réalistes,
- constater les manquements ou infractions et engager les procédures correctives et/ou répressives,
- faire changer des pratiques qui impactent le milieu aquatique (ex : ZNT, drainage de zone humide).

Deux types de contrôles possibles

	administratif	judiciaire
Référence	L.171-1 et suivant du CE	L.172-1 et suivant du CE
Autorité	Préfet	Procureur
Qui peut le réaliser	Fonctionnaire	Fonctionnaire commissionné et assermenté , ...
But	Préventif Vérifier le respect des règles	Répressif Constater une infraction
Suite	Rapport de manquement Suite administrative	Procès verbal Suite pénale
Diffusion	Rapport transmis à l'intéressé avec contradictoire	PV non transmis à l'intéressé. Copie à fédé si concernée

Agents habilités en police judiciaire eau et nature

- les officiers de police judiciaire, les agents de police judiciaire et adjoints intervenant dans le cadre du code de procédure pénale
- les fonctionnaires et agents spécialement habilités par la loi, commissionnés par l'autorité administrative, et assermentés
 - ◆ inspecteurs de l'environnement (L.172-1 C.Env)
 - ◆ agents des réserves naturelles nationales (RNN) (L. 332-20 et 22 C.Env)
 - ◆ gardes particuliers assermentés pour la chasse (art. L.428-21) ou la pêche (art. L.437-13)
 - ◆ agents de l'ONF, agents des douanes, etc.

Nature des contrôles

Contrôles documentaires

- Contrôle des documents dont la transmission est imposée
(ex : résultat d'autosurveillance, production d'une étude, existence d'un certificat de capacité, ...).

Contrôles de terrain

- Inopinés ou programmés
- Sur une thématique ou sur l'ensemble des prescriptions relatives à un ouvrage
- Sur un ouvrage ou sur un territoire

Une police au service de la préservation de l'eau et de la nature



Contrôle du débit réservé par un inspecteur de l'environnement de l'ONEMA

Pourquoi ? Comment ?
Toute personne physique ou morale dont l'action peut avoir un impact sur l'environnement est susceptible d'être contrôlée.


Liberté - Égalité - Fraternité
République Française


Direction
Départementale
des Territoires
du Puy-de-Dôme



mars 2014

En amont Limiter les impacts et préserver les milieux naturels

Encadrer les projets et activités dans le respect de la doctrine
éviter – réduire - compenser

Doctrine confortée par la loi pour la reconquête de la biodiversité
du 8 août 2016

L110-1 II-2° du code de l'environnement

*Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Ce principe implique **d'éviter** les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en **réduire** la portée ; enfin, en dernier lieu, de **compenser** les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ;*

Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité

Limiter les impacts et préserver les milieux naturels

En 2017

- 9 autorisations loi sur l'eau délivrées pour nouvelle installation, 4 pour renouvellement, 17 compléments d'autorisation, 216 déclarations de travaux/ouvrages, 85 récépissés de déclaration simples de travaux/ouvrages, 2 oppositions à déclaration, 168 avis préalables à travaux,
- 314 avis pour des dossiers de manifestation sportive en plein air dont 32 avec étude d'incidence Natura 2000,
- 34 évaluations d'incidence Natura 2000 (hors loi sur l'eau et manifestation) : 12 défrichements, 22 documents d'urbanisme ou permis de construire ou d'aménager

Coordination des contrôles

au sein de la
Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature

au travers d'un plan de contrôle
pour fixer les objectifs et définir un pilote par action

et de programmes de contrôles par action

Le plan de contrôle fixe les objectifs quantitatifs en fonction des enjeux locaux et des moyens disponibles

Données globales 2017

moyens humains

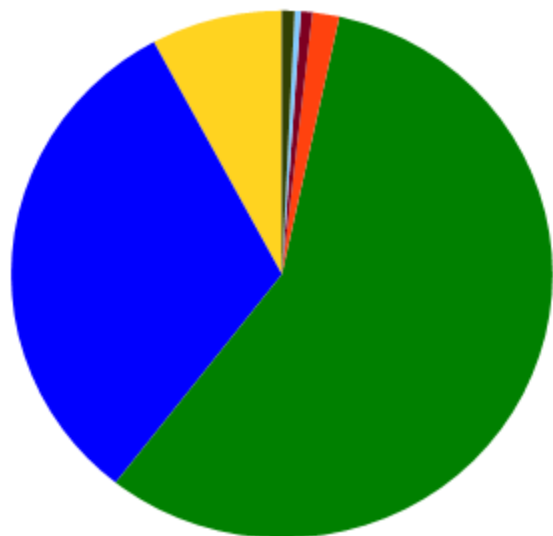
nombre de contrôles

nombre de non-conformités

répartition géographique

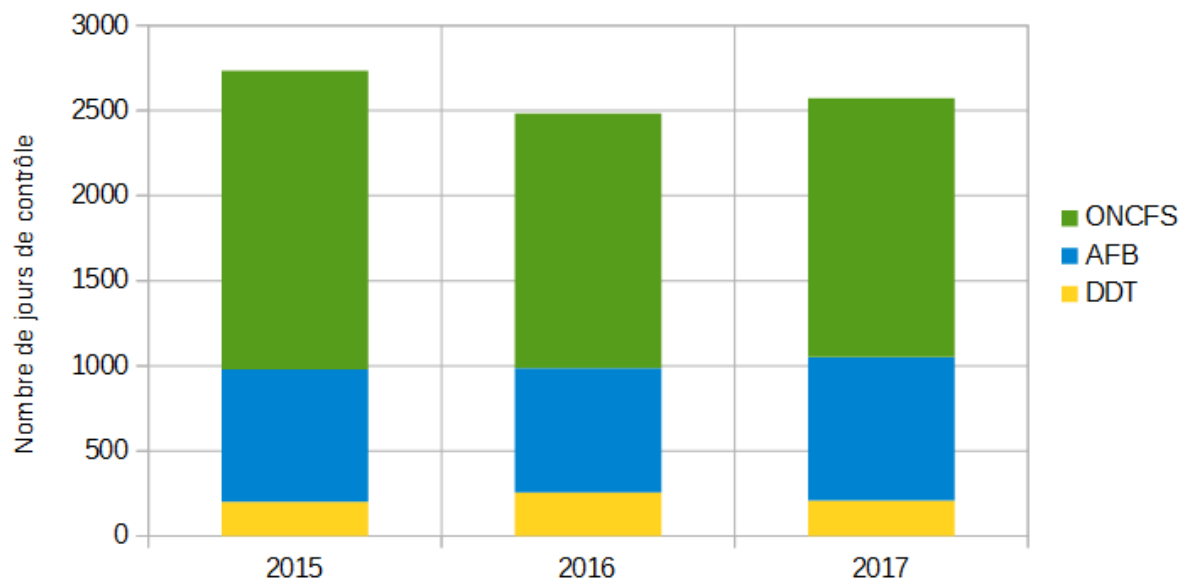
suites données

Volume des contrôles 2017 en temps



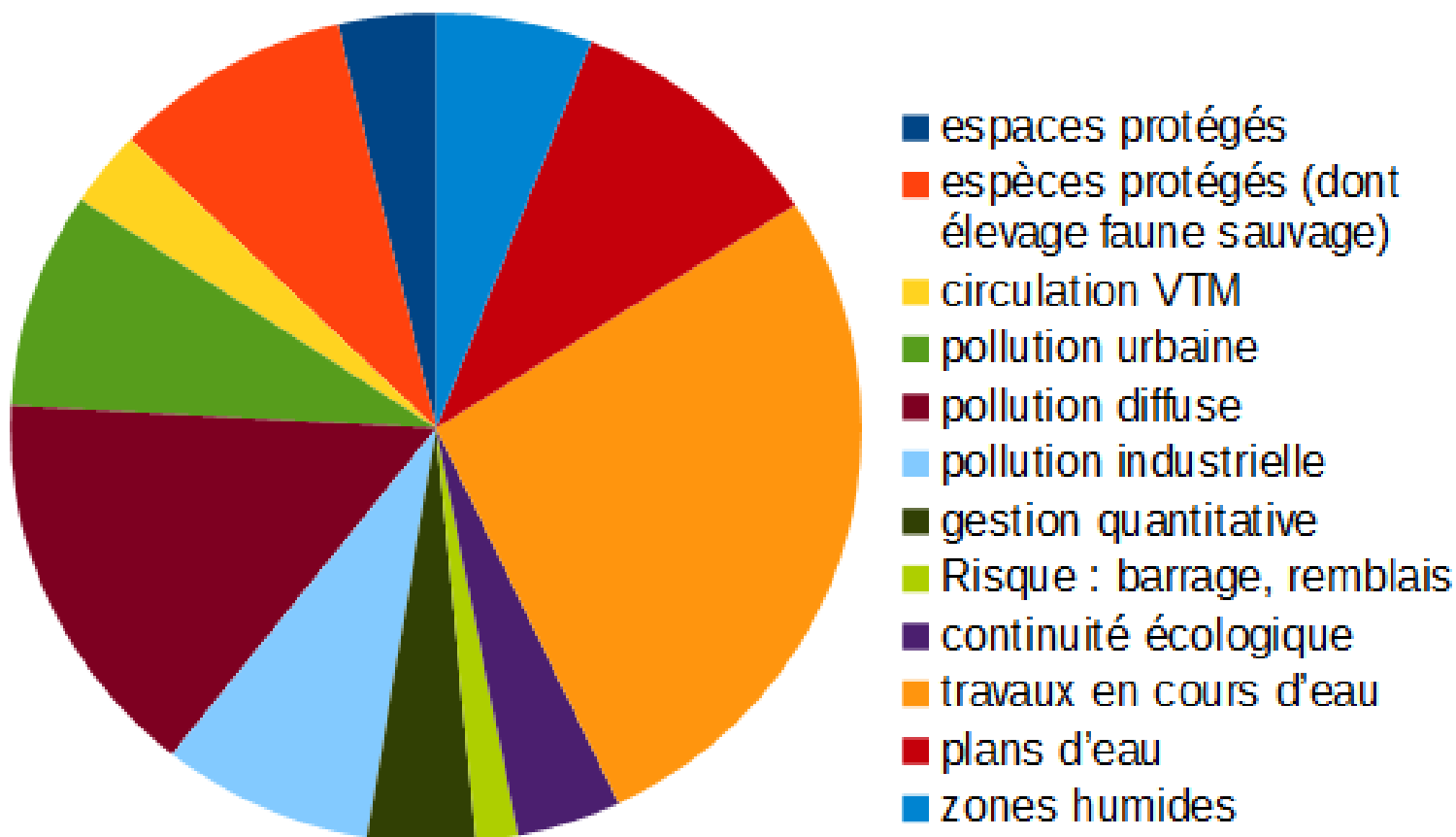
**2664 journées de contrôle
soit un équivalent de 13 ETP**

Evolution du temps de contrôle

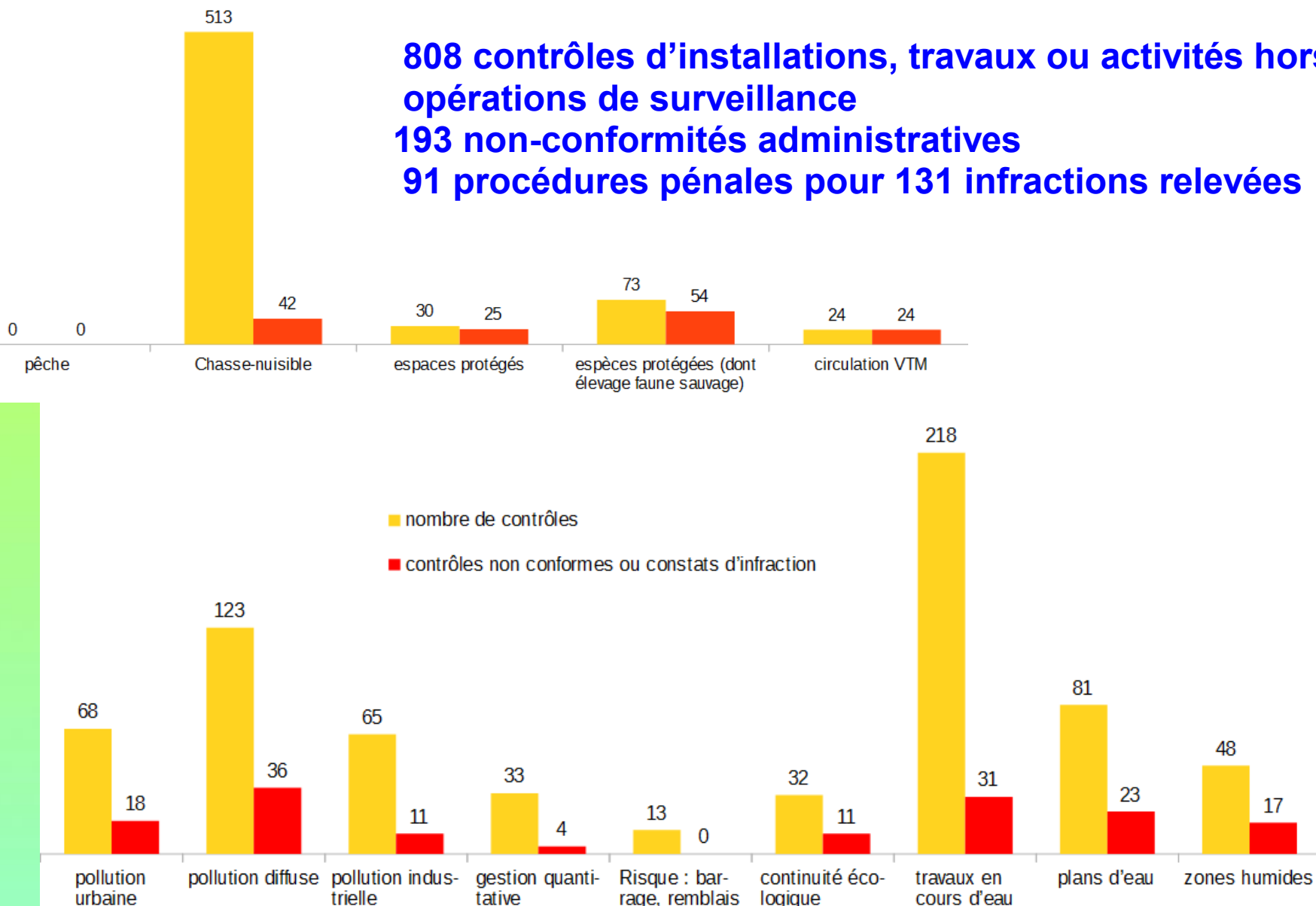


Volume des contrôles 2017 en nombre

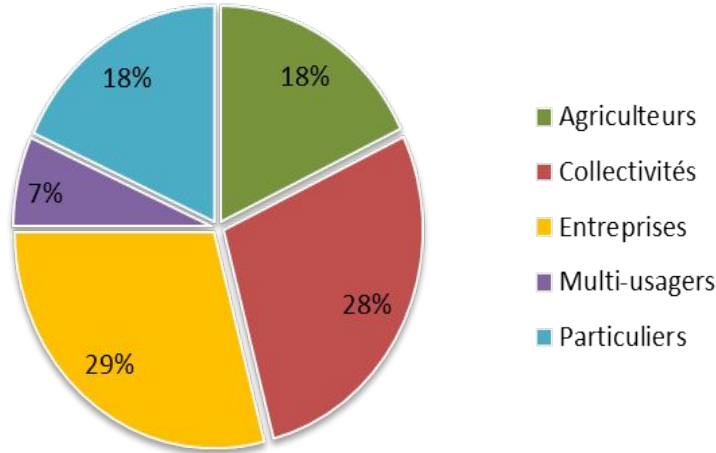
808 contrôles d'installations, travaux ou activités
hors opérations de surveillance ou territoriale (hors contrôle permis de chasse)



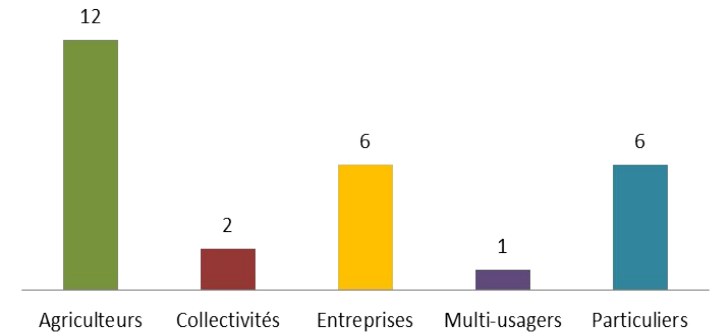
808 contrôles d'installations, travaux ou activités hors opérations de surveillance
193 non-conformités administratives
91 procédures pénales pour 131 infractions relevées



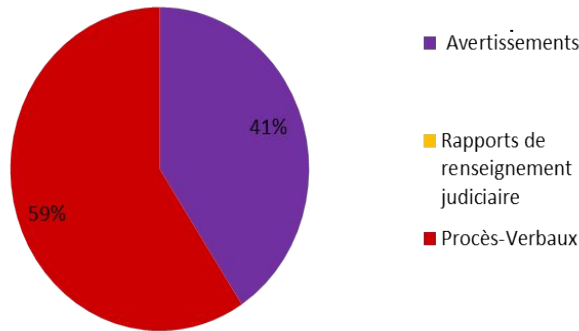
Nombre de contrôles par type d'usagers



Nombre de procédures judiciaires par type d'usagers



Types de documents de police

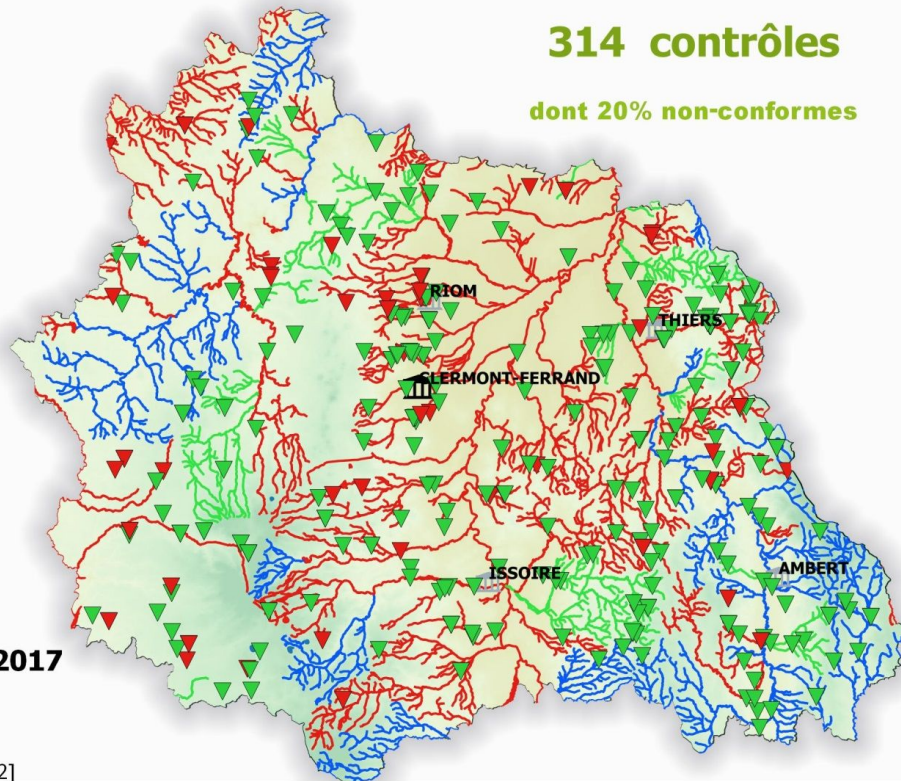
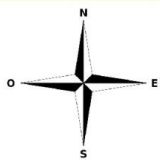


Plan de contrôle départemental 2017:
314 contrôles réalisés soit 58% de l'activité totale dont 2% de cartographie cours d'eau

dont **62 contrôles non conformes soit 20%**

29 actes de police

Bilan des contrôles



314 contrôles
dont 20% non-conformes

Contrôles 2017

- ▼ conformes [252]
- ▼ non-conformes [62]

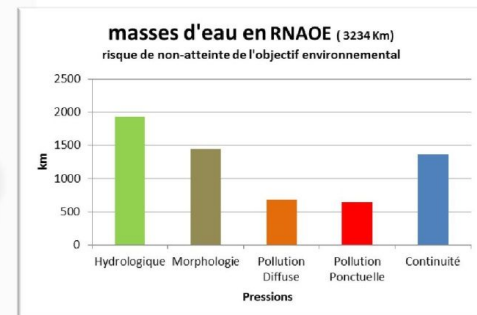
état écologique des masses d'eau

- bon état sans RNAOE
- bon état avec RNAOE
- état inférieur au bon état



Département du PUY DE DOME

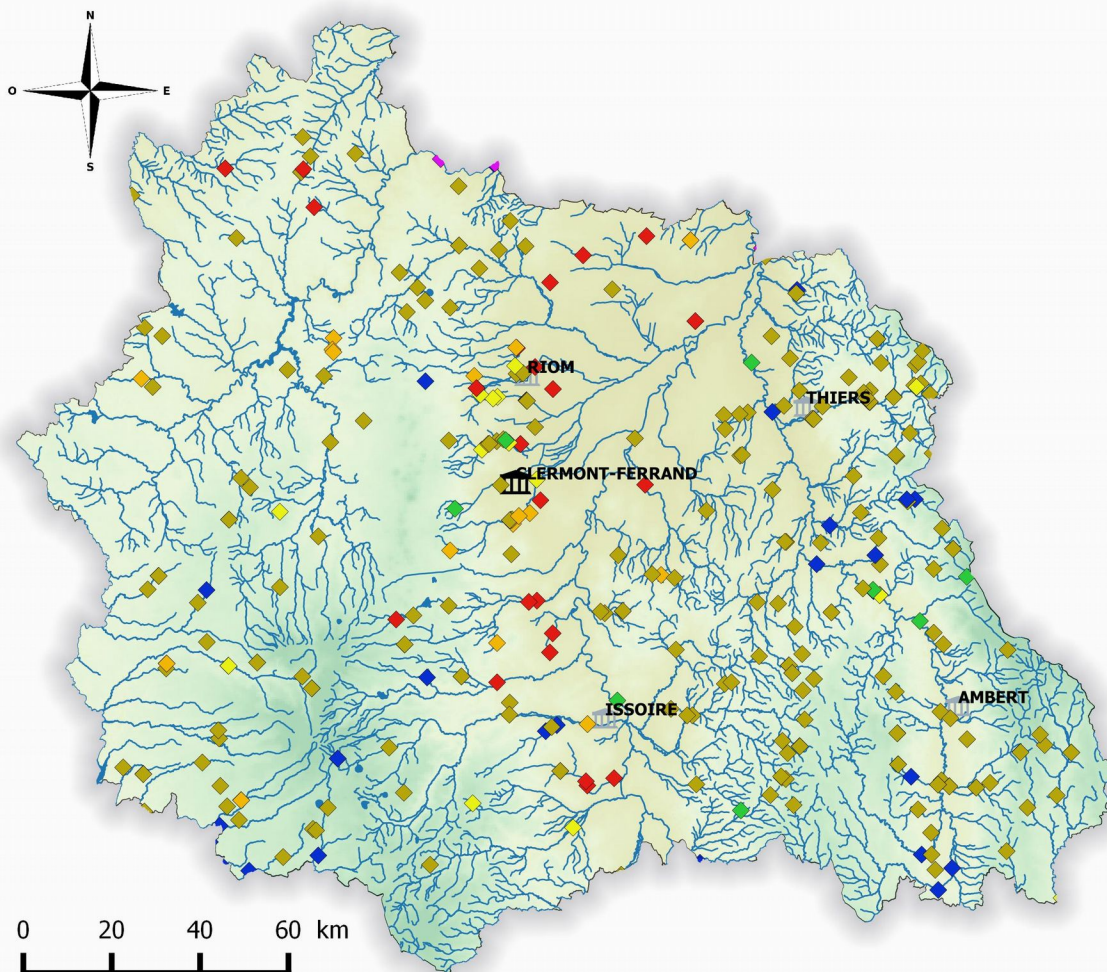
Référentiel BDCarthage IGN®	
7555 km de cours d'eau	
longueur de masses d'eau	
2222 km	
masses d'eau en état inférieur au bon état écologique	
1233 km	56%
masses d'eau en bon état et très bon état écologique	
et risques de non-atteinte des Objectifs Environnementaux	
risque	absence de risque
215 km 10%	748 km 34%



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

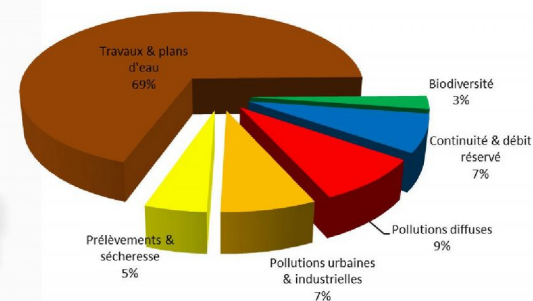
Sources des données : Agence Française pour la Biodiversité
Fonds cartographiques : BD Cartho-IGN
© Agence Française pour la Biodiversité, janvier 2018

Bilan des contrôles 2017

Département
du PUY DE
DÔME

Thématiques de contrôle

- ◆ Biodiversité
- ◆ Continuité & débit réservé
- ◆ Pêche & braconnage
- ◆ Pollutions diffuses
- ◆ Pollutions urbaines & industrielles
- ◆ Prélèvements & sécheresse
- ◆ Travaux & plans d'eau



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

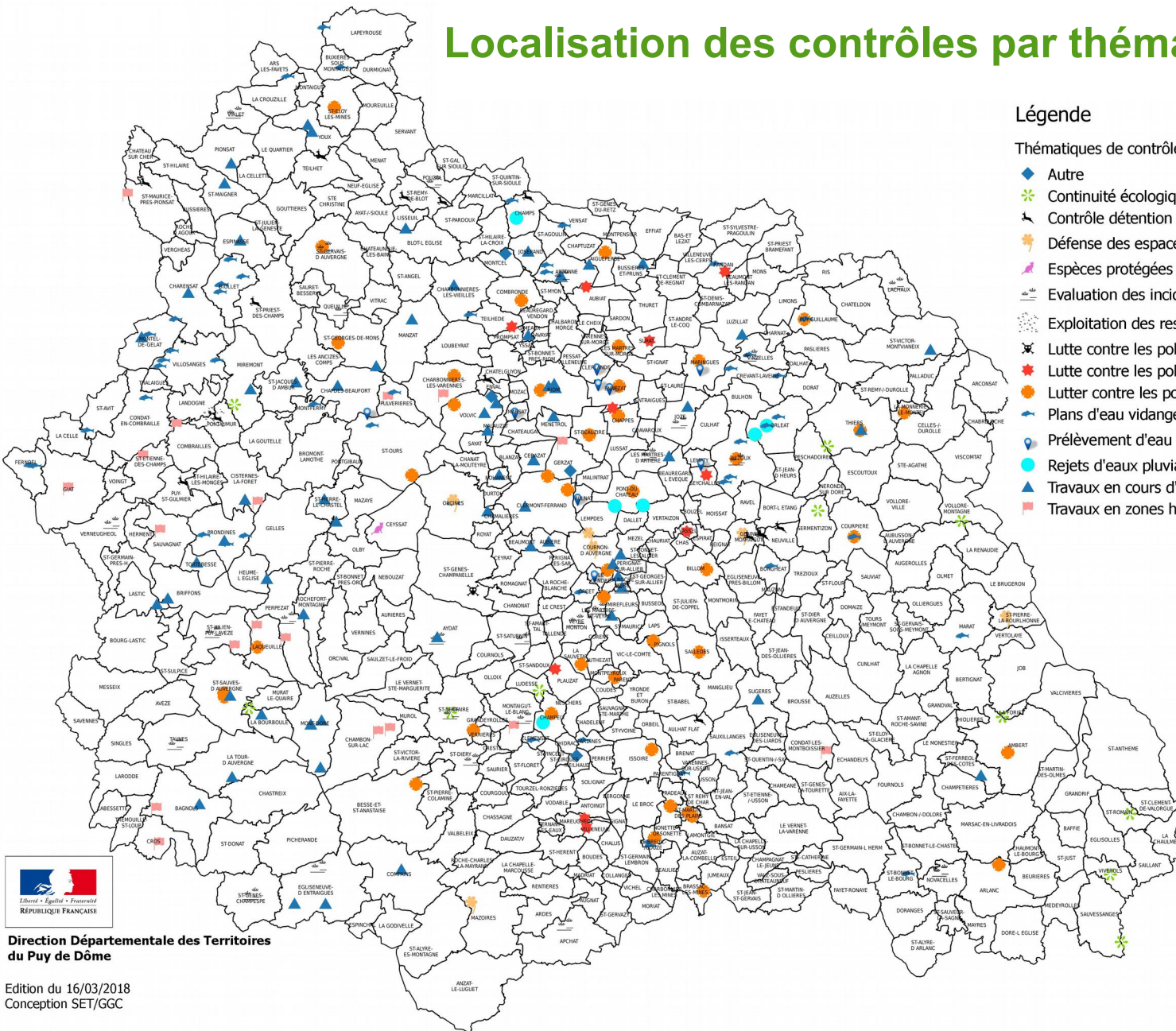
Sources des données : Agence Française pour la Biodiversité
Fonds cartographiques : BD Cartho-IGN
© Agence Française pour la Biodiversité, janvier 2018

Localisation des contrôles par thématique : DDT

Légende

Thématiques de contrôles

- ◆ Autre
- ✱ Continuité écologique
- 🦊 Contrôle détention et commercialisation de la faune sauvage captive
- 🌿 Défense des espaces protégés et sensibles
- 🦋 Espèces protégées (faune)
- 🌿 Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
- ⚙️ Exploitation des ressources minérales
- 🚫 Lutte contre les pollutions industrielles
- 🔴 Lutte contre les pollutions par les nitrates
- 🔴 Lutter contre les pollutions urbaines
- 👉 Plans d'eau vidanges piscicultures
- 📍 Prélèvement d'eau
- 🌊 Rejets d'eaux pluviales
- 🔵 Travaux en cours d'eau
- 🏠 Travaux en zones humides



Direction Départementale des Territoires
du Puy de Dôme

Édition du 16/03/2018
Conception SET/GCC

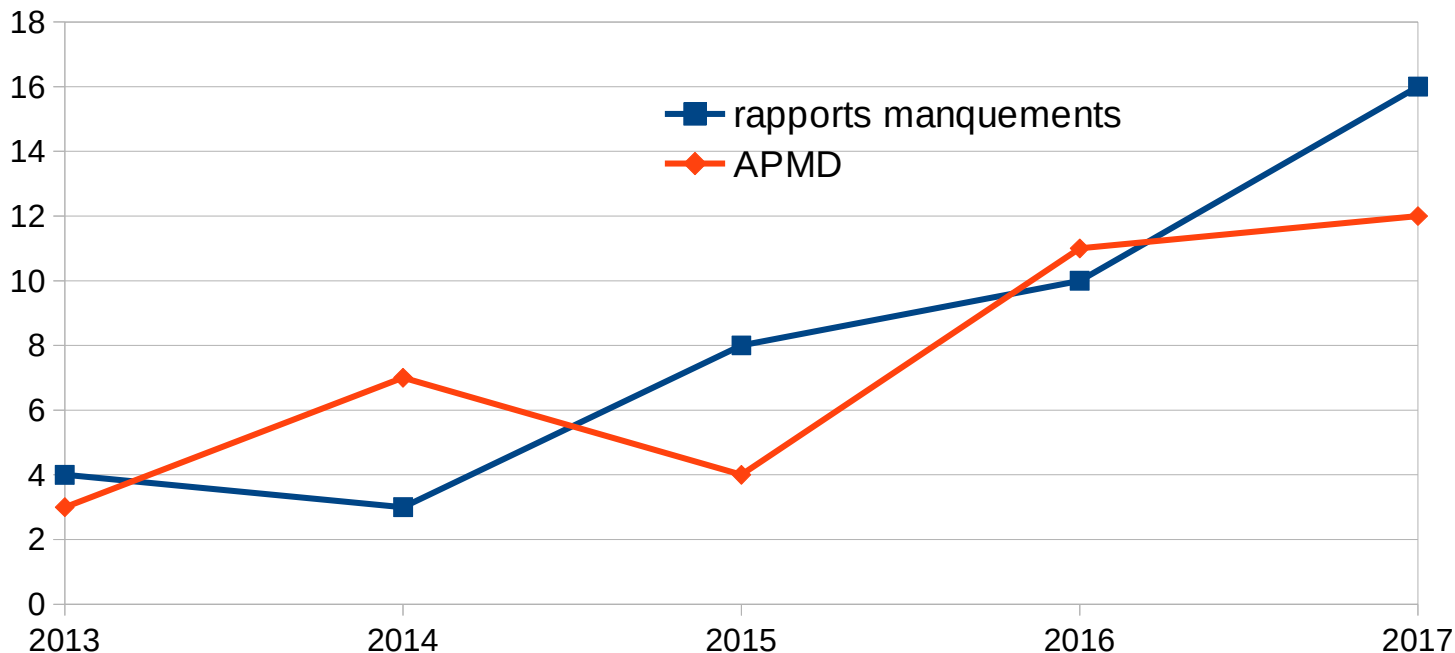
Suites des contrôles non conformes ou infractions (constatés par DDT – AFB - ONCFS)

Suite administrative Non-conformité 2017	Eau	Nature
Rapport de manquement	15 (hors ICPE)	1
Mise en demeure administrative	11 (hors ICPE)	1

Procédures 2017	Eau (hors pêche et y compris phyto)	Nature
PV simplifié	19	2
Classement	-	1
Rappel à la loi	-	-
Timbre-amende	1	20
Ordonnance pénale	-	-
Composition pénale	1	-
Transaction pénale	-	1
Poursuites / Jugement	-	-
En instruction / suite non connue de la DDT	14	67

Suites des contrôles non conformes ou infractions

Utilisation de la procédures administratives systématisée depuis 2013 Rapport de manquements / Mises en demeure



Sur 37 dossiers (de 2013 à fin 2017)

- 10 situations réglées,
- 3 APMD non respectés,
- 24 procédures en cours (délais non échus)

Bilan 2017 et plan de contrôle 2018 par thèmes de contrôle

- 1 Qualité eau
- 2 Gestion quantitative ressource en eau
- 3 Sécurité publique
- 4 Préservation milieux aquatiques
- 5 Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune
- 6 Gestion espèces chassables et police chasse
- 7 Préservation faune et flore
- 8 Protection habitats

3.1

♦ **Qualité eau**

Rejets urbains

Rejets industriels

Captages d'Eau potable

Pollution par les pesticides

Pollution par les nitrates

Pollutions accidentelles

Autres pollutions

♦ **Gestion quantitative ressource en eau**

♦ **Sécurité publique**

♦ **Préservation milieux aquatiques**

♦ **Exercice pêche et lutte contre braconnage
ressource piscicole/faune**

♦ **Gestion espèces chassables et police chasse**

♦ **Préservation faune et flore**

♦ **Protection habitats**

3.1

Qualité de l'eau : rejets urbain – eaux usées Contrôles réalisés – Suites données - Perspectives

2017

- 9 contrôles sur site
- 34 contrôles bureau à partir auto-contrôle (plus 2000 EH)
- suivi des demandes faites suite aux non-conformités soulevées
 - sur 32 agglos > 2000 EH,
2 agglos sont
non conformes ERU
- Blocage urbanisme sur 7 agglos



Travaux sur la station d'épuration du syndicat de Morge et Chambaron au premier plan l'ancienne station, au second la nouvelle – mars 2017

2018

- 45 contrôles bureau prévus sur auto-contrôles de 45 agglos de plus de 1000 EH

Contrôle des vidangeurs – plans d'épandage

2017

- contrôles bureau à partir des bilans transmis par vidangeurs et par stations d'épuration acceptant des matières de vidange
- contrôle des bordereaux de vidange avec le SPANC d'Ambert
 - des vidanges sont faites sans passer par des vidangeurs agréés
- 1 rappel à la loi auprès d'un vidangeur
- 1 contrôle de plan d'épandage avec analyse de boue



Plate-forme de stockage des boues de Clermont Métropole à Saint-Martin des plains – août 2017

2018

- Continuité de 2017

3.1

Qualité de l'eau : rejets urbain - eaux pluviales

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Zone à risque inondation et à coulée de boue. ZAC ou lotissements ayant bénéficié d'un arrêté dans les cinq dernières années.

- existence dispositifs prévus dans dossier déclaration/autorisation
- registre entretien et/ou bordereaux évacuation MES/Hydrocarbure
- résultats des auto-contrôles prévus dans AP
- Rapport avec amélioration à faire
- APMD si rien de fait
- PV si impact fort

ZAC des Littes
Bassin pluvial à Dallet
Photo DDT63 – août 2017



2017

- 6 contrôles sur site
 - Pas de pb soulevé

2018

- vérification existence dossier

3.1

Qualité de l'eau : rejets industriels *Ciblage – Points de contrôle - Stratégie*

ICPE à l'occasion du plan de contrôle ICPE

- Rejets directs
- Résultats des auto-contrôles
- Existence/respect du plan d'épandage

Laiteries

- Rapport avec amélioration à faire
- APMD si rien de fait
- PV si impact fort

Rejets des centres de stockage de déchets

2017 • 65 contrôles DDPP/DREAL

2018 • 20 à 30 contrôles ICPE
toutes thématiques confondues

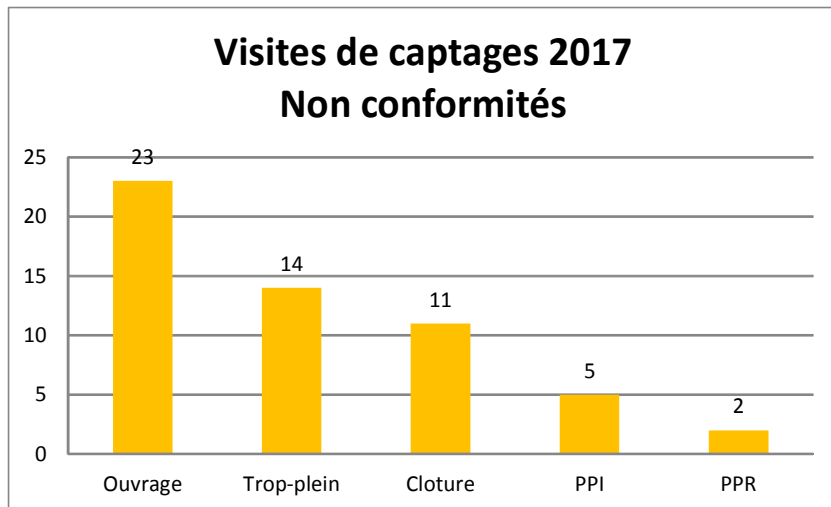
3.1

Qualité de l'eau : captages d'eau potable

Contrôles réalisés – Suites données - Perspectives

2017

- **2 contrôles "complets"** (10 ouvrages+périmètre immédiat+périmètre rapproché) réalisés par l'ARS (Mairie de Champetières et SIAEP Clidane Chavanon)
- **18 contrôles "flash"** (ouvrage de prélèvement et périmètre immédiat)



2018

- **1 complet** : SIEA Rive Droite de la Dore, 11 captages
- **Environ 15 contrôles "flash"**

3.1

Qualité de l'eau : pollutions par les pesticides

Démarche territoriale dont la problématique "pesticide" est un des enjeux prioritaires (état au 01/07/2016)


- en cours de construction
- démarrées
- Limite de bassin versant
- Cours d'eau
- Aire d'Alimentation de Captage prioritaire (AAC)

Légende


% de prélèvements ayant présentés au moins une quantification de molécule phytosanitaire


0 25 % 50 % 100 %

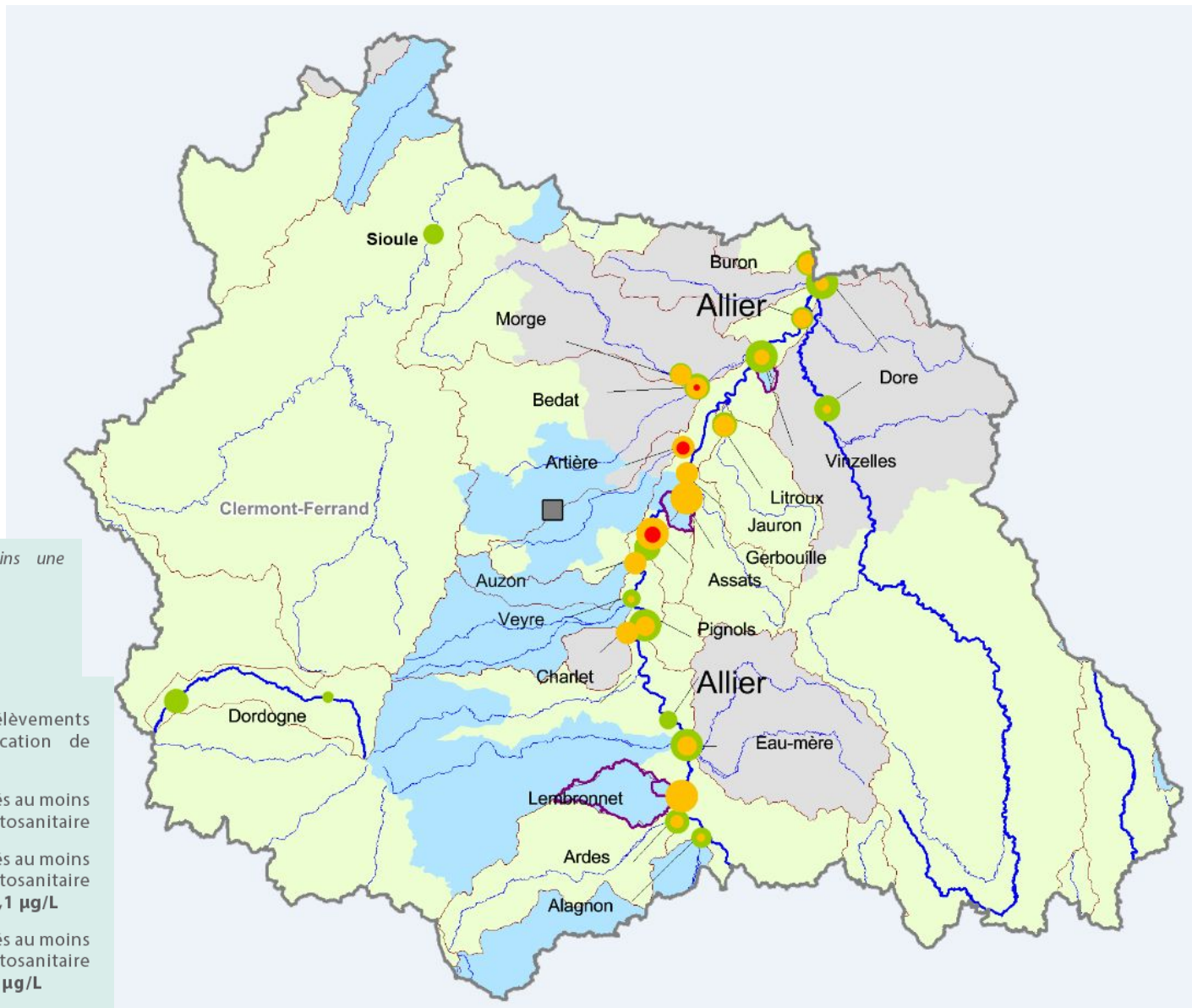


100%

 = Dans cet exemple, 20 % des prélèvements n'ont présenté aucune quantification de molécule phytosanitaire.


 = 80 % des prélèvements ont présentés au moins une quantification de molécule phytosanitaire

+ 
 + 50 % des prélèvements ont présentés au moins une quantification de molécule phytosanitaire à une concentration supérieure à **0,1 µg/L**

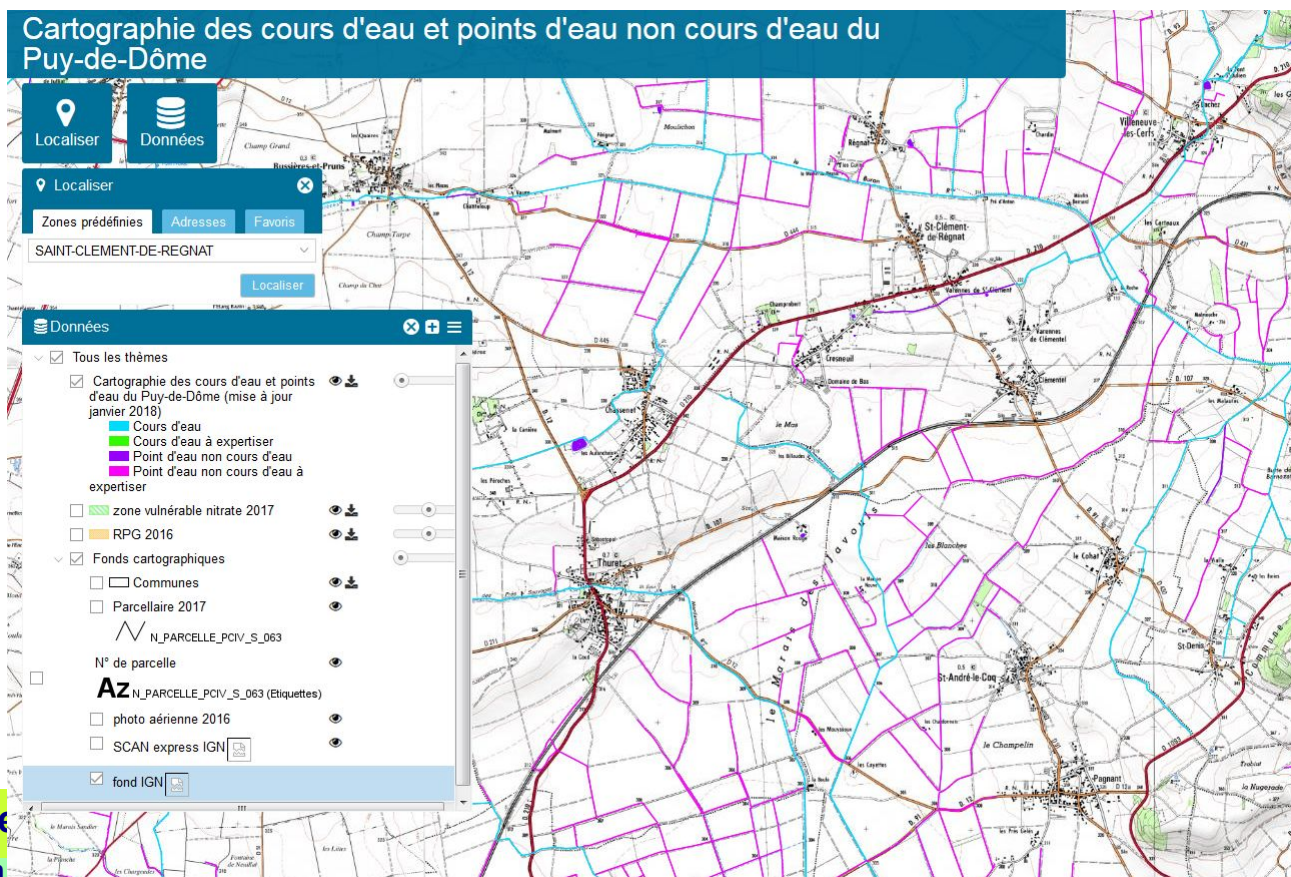
+ 
 + 25 % des prélèvements ont présentés au moins une quantification de molécule phytosanitaire à une concentration supérieure à **2 µg/L**



3.1

Une cartographie des cours d'eau et des points d'eau pour clarifier les règles ZNT

- Cours d'eau : Instruction ministérielle du 3/06/2015 et définition inscrite au L215-7-1 du CE depuis le 8/8/2016
- Points d'eau : arrêté préfectoral du 5 juillet 2017 en application de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 sur l'utilisation des phytosanitaires
- Carte mise à disposition sur internet depuis le 15/12/2015 et mise à jour début janvier 2018 : http://carto.datara.gouv.fr/1/ddt63_cartocoursdeau.map



- Depuis le 1er janvier 2017, interdiction pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics, d'utiliser des pesticides dans les espaces verts publics et la vente en libre-service aux particuliers. Les pesticides chimiques sont désormais délivrés aux particuliers suite à un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié.
- À compter du 1er janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides sera généralisée aux particuliers.
- Arrêté préfectoral du 3 août 2016 fixant les mesures de protection des personnes vulnérables lors de l'application de produits phytopharmaceutiques : réglementation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques au droit des lieux et établissements sensibles dans les parcelles agricoles.

3.1

Qualité de l'eau : pollutions par les pesticides

2017

- 89 jours de contrôles AFB
 - **5 non conformité relevées**
- 80 contrôles AFB contrôles utilisateurs de produits phytos faits par la DRAAF-SRAL (60 au titre de la PAC dont 5 non conformes, 16 hors PAC et 4 mairies)
 - **14 mises en demeure pour non conformes majeurs**
 - **8 avertissements pour non conformes mineurs**



Pas de PV

2018

- 50 jours prévus par AFB
- 85 contrôles prévus dont 50 conjoints DRAAF/AFB, et 6 exploitations agricoles et 4 collectivités
pas d'objectif particulier sur matériel de pulvérisation

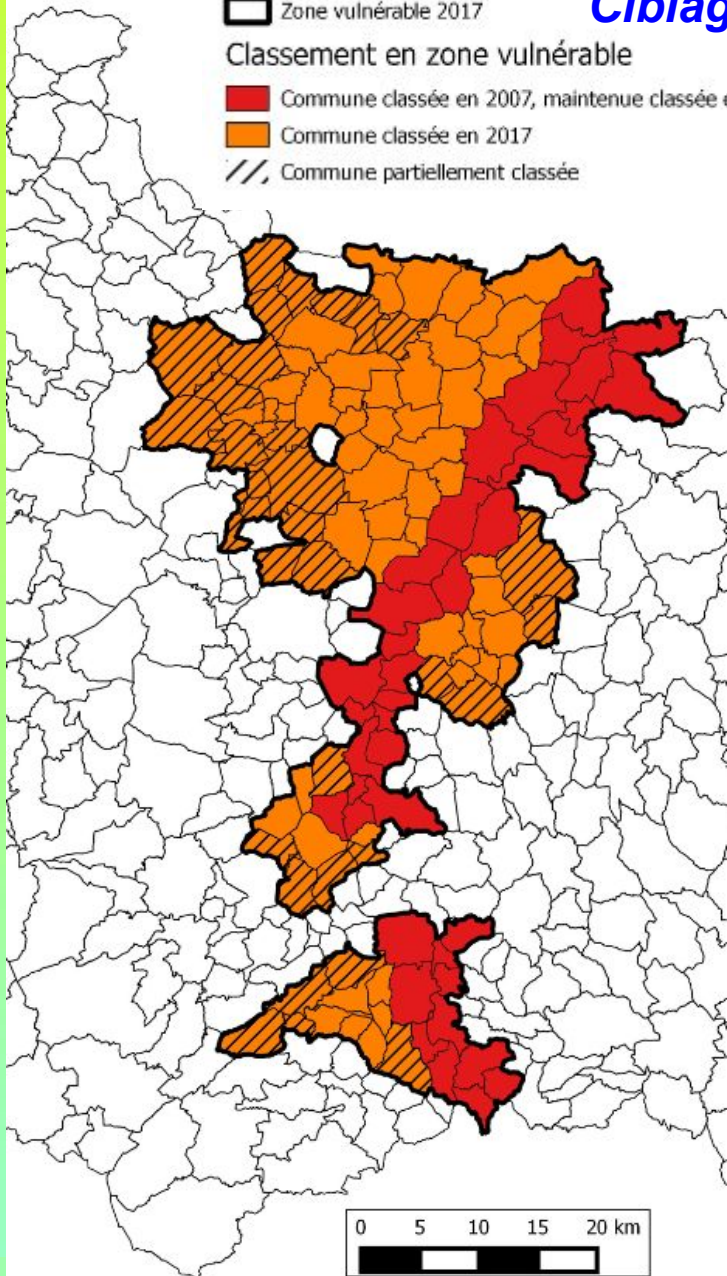


Ciblage selon cartographie des masses d'eau à risques et résultats Phyt'Eauvergne,

À proximité des aires d'alimentation des captages prioritaires, dans les périmètres des établissements scolaires

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

- Zone vulnérable 2017
 Classement en zone vulnérable
 ■ Commune classée en 2007, maintenue classée en 2017
 ■ Commune classée en 2017
 // Commune partiellement classée



- conditions de collecte et de stockage des effluents d'élevage à l'exploitation
 - conditions de fertilisation (plan prévisionnel et cahier de fertilisation plafond d'apport à 170Kg/ha)
 - analyse de sol
 - présence bande enherbée et couvert hivernal
-
- Rapport et rappel à la réglementation
 - PV et/ou ciblage en contrôle PAC l'année suivante

3.1

Qualité de l'eau : pollution diffuse par les nitrates

2017

- **contrôles conditionnalités : 16 en ZV**

Dossiers pénalisés à 1 % :
3 dossiers

Dossiers pénalisés à 3 % :
2 dossiers

Dossiers pénalisés à 5 % :
4 dossiers

5 avec absence d'analyse de sol

6 avec absence ou erreur du plan prévisionnel de fumure et/ou cahier d'épandage

4 avec absence de CIPAN ou destruction précoce

1 avec fuite sur fosse

- **contrôles au titre police de l'eau : 10**

=> 7 rapports de manquement, ils seront retenus pour les contrôles PAC 2018

2018

- **contrôles conditionnalités selon échantillonnage**
- **contrôles au titre police eau**

=> Pas de PV, mais seront retenus pour les contrôles PAC 2019

3.1

Qualité de l'eau : pollutions accidentelles

Recherche des sources de pollution pour faire cesser la pollution au plus vite

PV si intentionnel ou si résultant d'un défaut d'entretien/précaution notoire ou si impact fort

2017 5 pollutions accidentelles aux hydrocarbures => 1 PV

12 signalements de pollutions diverses

2018 Déplacement de l'AFB sur chaque pollution signalée lorsque la gendarmerie ou les pompiers ne sont pas sur place

3.1

Qualité de l'eau : autres pollutions liées aux effluents d'élevage

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Communiqué de presse renouvelé en nov 2015, janv 2017

Période de gel et de neige

Zone de fabrication de fromage

- Distances/conditions d'épandage
- Rejet de lactosérum
- Timbre Amende ou PV

2017

- Signalement en janv 2017, amont BV Veyre
- 1 rejet lactosérum et 1 déversement de lait => 2 PV
- Épandage sur neige => 1 PV + 1 TA

2018

- Signalements en janv/fév



3.2

- **Qualité eau**
- **Gestion quantitative ressource en eau**
 - Ouvrages de prélèvement**
 - Respect restriction sécheresse**
- **Sécurité publique**
- **Préservation milieux aquatiques**
- **Exercice pêche et lutte contre braconnage**
ressource piscicole/faune
- **Gestion espèces chassables et police chasse**
- **Préservation faune et flore**
- **Protection habitats**

Petits cours d'eau sensibles aux étiages

Bassins versants avec des déséquilibres besoin/ressource

- Existence de compteurs
- Rendement des réseaux AEP
- Respect du débit réservé
- APMD pour équipements
- PV si réglementation connue



- 2017**
- vérification existence compteur : 9 irrigants contrôlés => 1 compteur absent, 1 compteur vandalisé
 - prélèvements dans plan d'eau et bief => 2 régularisations
 - mise à jour BD prélèvements => 21 déclarations passées en autorisation
- 2018**
- prélèvements dans plan d'eau et bief => régularisations à poursuivre
 - contrôle prélèvements en déclaration sur un cours d'eau prédéfini

3.3

- ♦ **Qualité eau**
- ♦ **Gestion quantitative ressource en eau**

- ♦ **Sécurité publique**
 - Barrages**
 - Remblais en lit majeur**

- ♦ **Préservation milieux aquatiques**
- ♦ **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- ♦ **Gestion espèces chassables et police chasse**
- ♦ **Préservation faune et flore**
- ♦ **Protection habitats**

3.3

Sécurité publique : barrages

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie



Barrages de classe A, B, C

- Existence dossier de l'ouvrage, registre entretien
- Existence études réglementaires
- Entretien barrage

- Rapport avec amélioration à faire
- APMD si rien de fait
- PV si impact

- 2017**
- 6 barrages classés en C par la DDT
 - 1 barrage C en voie d'être supprimé (St Pierre le Chastel)
 - 12 contrôles réalisés par la DREAL

- 2018**
- 10 à 15 contrôles réalisés par la DREAL

3.3

Sécurité publique : remblais en lit majeur

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Zones inondables :
Allier, Dore, ...
Tous les cours d'eau du
département

- Existence d'une autorisation/déclaration
- Superficie du remblais (> 400 m²)
- Respect du règlement du PPRi
- APMD pour retrait des remblais
- PV en parallèle



2017 • 6 rapports de manquement, 8 APMD signés

2018 • Dans le cadre surveillance générale

3.4

- Qualité eau
- Gestion quantitative ressource en eau
- Sécurité publique

- **Préservation milieux aquatiques**
 - Obstacles à la continuité**
 - Travaux en cours d'eau**
 - Travaux en zone humide**
 - Plan d'eau / vidange**

- Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune
- Gestion espèces chassables et police chasse
- Préservation faune et flore
- Protection habitats

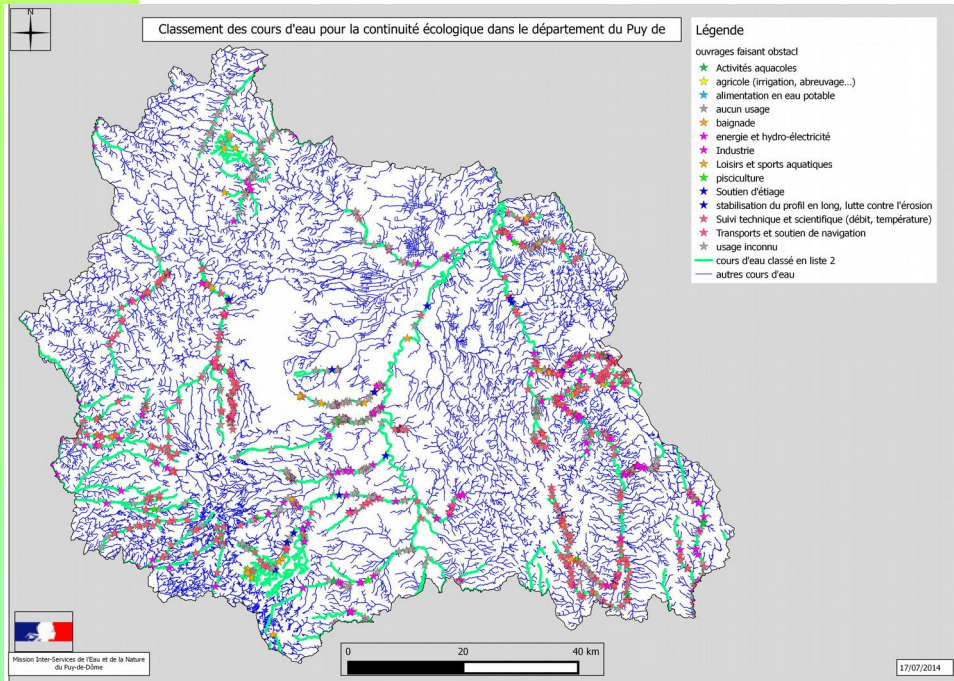
3.4

Assurer la continuité écologique

509 obstacles à rendre franchissable d'ici fin 2017, avec délai de 5 ans supplémentaires pour ceux qui auront défini une solution

En 2017

- 14 ouvrages mis en conformité, soit au total 100 conformes
- 25 en travaux



Aménagement du seuil de l'A89 sur l'Allier
Sept 2017

Assurer la continuité écologique



Remplacement d'un passage à gué busé par un pont cadre surdimensionné semi enterré



Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Youx

Suivi d'opération : CT Sioule

3.4

Assurer la continuité écologique



Avant

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Youx

Suivi d'opération : CT Sioule

Suppression d'un étang sur
affluent de la Bouble avec
reconstitution d'un lit



Après



Enrochement, St-Priest des Champs

Cours d'eau en bon état

- existence d'un récépissé ou autorisation
- respect des prescriptions
 - période, conditions
 - impact (MES, ...)
- Remise en état
- PV

- 2017**
- **218 visites**
 - **31 non-conformes**
 - => 9 PV simplifiés, 2 PV complets**

- 2018**
- **280 jours prévus**

Toute zone humide

- existence d'un récépissé ou autorisation
- respect des prescriptions
 - période, conditions
 - impact (MES, ...)
- Mise en œuvre mesures compensatoires
- Remise en état
- PV



Remblais d'une zone humide
St-Nectaire, village de Saillant – Photo DDT63-2017

- 2017**
- 48 contrôles (dont 29 en phase chantier)
 - 4 PV complets, 1 PV simplifié et 1 rapport de manquement avec APMD

- 2018**
- Contrôle de mesures compensatoires à mettre en œuvre

Milieu aquatique : plan d'eau - vidange

3.4

- existence d'un récépissé ou autorisation
- qualité rejet
- respect du débit réservé aval à l'étiage ou lors du remplissage
- respect des prescriptions
 - grilles, moines
 - prise d'eau



- 2017
- 81 visites ciblées en priorité sur des actes délivrés avant 2013

- 13 suites administratives et 4 PV simplifiés

*Plan d'eau de Prondines
Jun 2017*

2018

- 50 visites ciblées sur :
 - vérification AP pris en 2013
 - plans d'eau avec prélèvement

3.5

- Qualité eau
- Gestion quantitative ressource en eau
- Sécurité publique
- Préservation milieux aquatiques

- **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**

- Gestion espèces chassables et police chasse
- Préservation faune et flore
- Protection habitats

3.5

Lutte contre le braconnage (notamment nocturne) anguille, saumon, grenouille, faune sauvage

2017

- 3 missions de nuit ONCFS sur l'Allier classé pour les poissons migrateurs => **0 infraction relevée**
- 4 services de nuit complétés par des surveillances de jour sur zone de fraie de la grenouille rousse => **2 infractions relevées**
- 11 services de nuit maintien des opérations de contre braconnage et 2 opérations avec renfort BMI ONCFS et 2 avec la gendarmerie => **0 infraction relevée**



*Fraie de la grenouille, Sancy
Photo - ONCFS63*

2018

- 12 opérations de contrôle pour la faune sauvage et surveillance brème

3.6

- **Qualité eau**
- **Gestion quantitative ressource en eau**
- **Sécurité publique**
- **Préservation milieux aquatiques**
- **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**

- **Gestion espèces chassables et police chasse**

- **Préservation faune et flore**
- **Protection habitats**

3.6

Prélèvements d'espèces chassables et exercice de la chasse

2017

- 535 jours de contrôles
- 513 contrôles
- 12 timbres amendes
- 23 PV pour infraction chasse ou agrainage
- 2 rapports manquement administratif



Contrôle de permis de chasse

2018

- 540 jours de contrôles
- Contrôle règles de sécurité chasse

3.7

- Qualité eau
- Gestion quantitative ressource en eau
- Sécurité publique
- Préservation milieux aquatiques
- Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune
- Gestion espèces chassables et police chasse

- **Préservation faune et flore**

- Protection habitats

3.7

Préservation faune - flore : lutte contre destruction, perturbation, arrachage, cueillette *Ciblage*

Espèces à l'état de conservation très défavorable
Espèces disposant d'un plan d'action

- 2017 • 38 jours
 - 12 PV et 1 suite administrative
- 2018 • 223 jours
 - + selon signalement



Saisie de Passereaux et autres oiseaux – automne 2016
Photo - ONCFS63

Préservation faune - flore : existence/respect dérogation espèces

2017



Chaîne des Puys
Secteur favorable

Coupes bois d'épinoux
avec présence avérée
de la chouette de
Tegmalm début 2017.

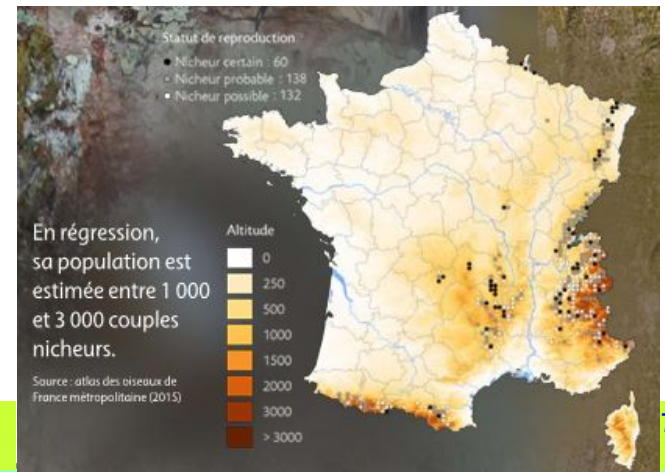
Audition de l'exploitant par ONCFS
/ GN PNRVA

Courrier de la DDT adressé aux ETF
pour rappeler la réglementation, les
enjeux liés à cette espèce et les
suivis réalisés depuis 15 ans.

2018

Veille à poursuivre sur ce secteur sensible.
Déjà des constats de nouvelles coupes,
nécessaire de continuer le travail avec les ETF.

Travail de sensibilisation / animation à faire à
destination des propriétaires.



Préservation faune - flore :
existence/respect dérogation espèces

Protection des nids de busard cendré - action LPO Auvergne



En 2018 anticiper l'action et la communication inter-service/acteurs

Préservation faune - flore : existence/respect dérogation espèces

2017



**Infractions dans APPB
du Puy d'Anzelle et du
Plateau des Vaugondières**



**Procédures pénale et administrative en
cours**

2018

Préservation faune - flore :
existence-respect
évaluation incidence Natura 2000 et dérogation espèces
Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Sites Natura 2000
Activités visées dans listes EIN2000

Gros projets



Prés salés de St-Maurice es Allier

- **existence d'une évaluation/étude**
- **respect des prescriptions**
- période, limites
- **Mise en œuvre mesures compensatoires**
- **Rappel réglementaire et exigence d'une évaluation/étude**
- **PV**

2017 • **28 jours – 33 contrôles réalisés**
5 non conformes => demande de production d'une EIN 2000

2018 • **22 jours prévus**

3.7

Préservation faune - flore : établissements détenant de la faune sauvage

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Élevages de sangliers, de daims, cerfs, ..
Zoo, cirques, animaleries, particuliers

- autorisation de détention,
- certificat de capacité,
- conditions de détention

- Rappel si minime, APMD sinon
- PV, saisie



Élevage irrégulier de sangliers
Photo : ONCFS63 – janv 2017

2017 • 38 contrôles
dont 19 non conformes
=> 3 PV, 4 suites adm

2018 • 25 contrôles prévus

- **Qualité eau**
- **Gestion quantitative ressource en eau**
- **Sécurité publique**
- **Préservation milieux aquatiques**
- **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- **Gestion espèces chassables et police chasse**
- **Préservation faune et flore**

- **Protection habitats**

La circulation des véhicules motorisés est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation publique

(Articles L.362-1 à 8 du code de l'Environnement, Circulaire ministérielle dite « Nelly OLLIN » du 6 septembre 2005 complétée le 13 décembre 2011)



*Érosion suite pratique VTM
Photo : ONCFS63*

En 2017, 15 PV dans zone et en limite zone PNRVA et en zone N2000

En 2018, 291 jours prévus, 6 opération d'envergure avec renfort BMI sur zones fréquentées par VTM sur les 2 PNR et sites N2000 et 2 contrôles sur manifestations sportives

3.8

Surveillance des réserves naturelles

Les activités sur la réserve sont réglementées par le décret instituant la réserve.

Gardes spécifiques



Réserve Naturelle

En 2017 sur la réserve de Chastreix-Sancy, environ 356 infractions relevées dont :

- chiens hors GR30 et/ou non tenus en laisse : 182
- hors sentier (dérangement faune, flore, milieux naturels) : 92
- VTT : 23
- cueillette : 14
- autres (avion, bivouac, déchets, dérangement faune, divagation chien, prélèvement minéraux, véhicules à moteur... : 45

3.8 Surveillance des sites classés

Un inspecteur à la DREAL

En 2017, 12 contrôles => 1 infraction

En 2018, 10 jours prévus



cabane illégale en site classé

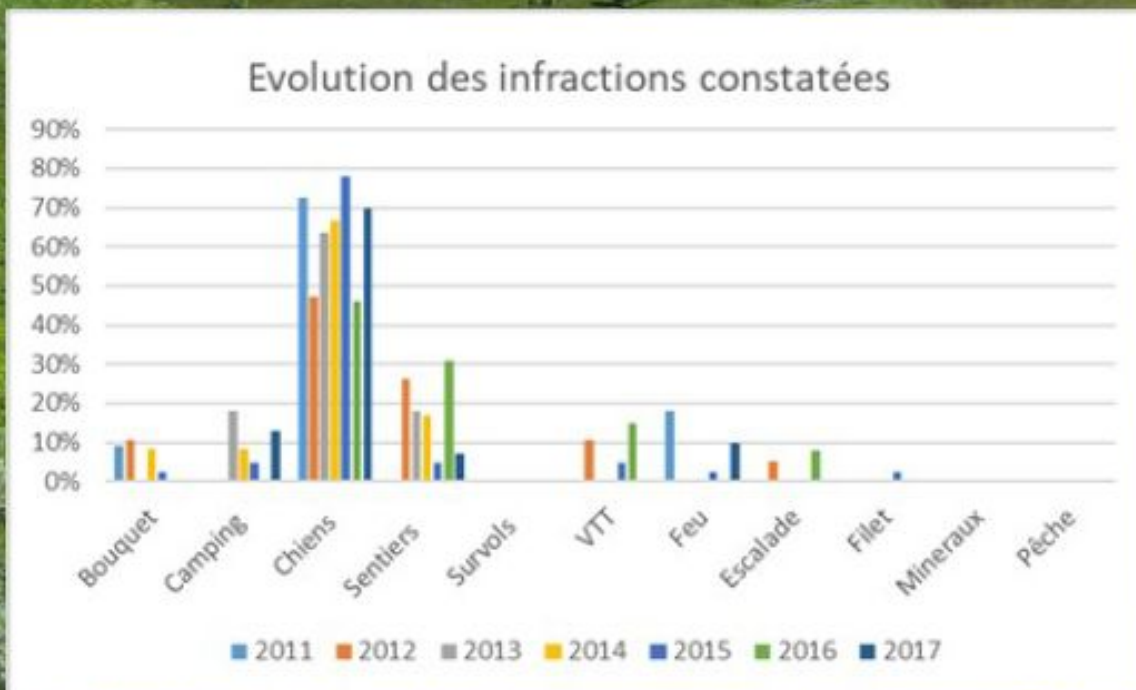


Reserve Naturelle Nationale
VALLEE DE CHAUDEFOUR

Police de l'environnement RNN de la Vallée de Chaudefour



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
NORMANDIE
14 800 - 14 100



Office National des Forêts

Espaces naturels :

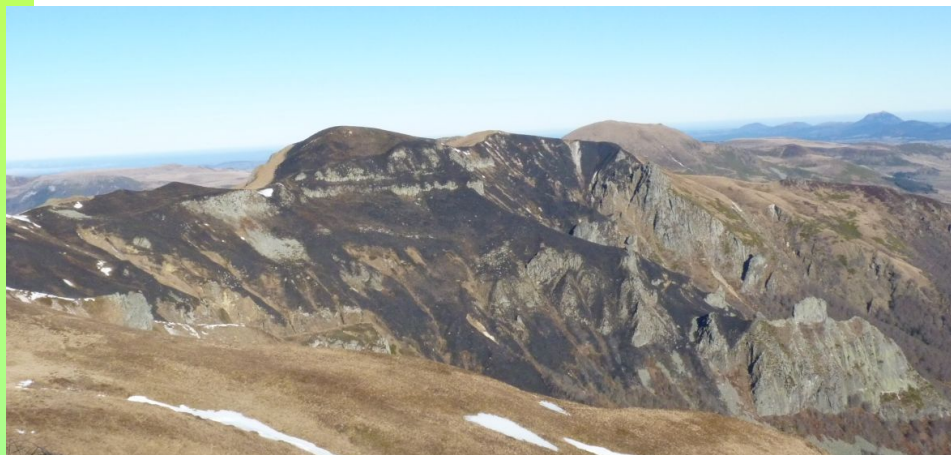
Contrôle des activités humaines réglementées

feux, dépôts de déchets, divagation des chiens, manifestation sportive, ...

Ciblage – Stratégie

zone avec forte pression anthropique,
manifestation sportive en milieu
sensible ou avec effectif important

- Rappel si minime
- TA ou PV sinon



Incendie de déc 2016 de la vallée de Chaudefour et des crêtes du Sancy



- 2017**
- **13 PV ONCFS pour activités humaines réglementées dont 3 d'avertissement pour écobuage + 8 TA**
 - **1 PV ONF pour feux + 2 PV ONF pour coupe illégale**
- 2018**
- **170 jours prévus pour contrôles écobuage et surveillance bivouacs**

3.8

Opération groupée de contrôle sur la Chaîne des Puys

- une journée commune, dimanche 25 juin 2017
- plusieurs services de l'État et partenaires mobilisés : gardes nature du PNRVA, policiers municipaux (Orcines, Volvic), gendarmes, gardes forestier ONF, agents de l'ONCFS, de l'AFB et de la DDT
- action de sensibilisation et communication



Chiens non tenus en laisse



Sensibilisation de cyclistes sur le point d'emprunter le chemin des muletiers interdit aux VTT

Pour plus d'information

Site internet de l'Etat dans le Puy-de-Dôme

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

18+2 dépliants
thématiques
(cours d'eau,
défrichement)

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/information-et-recommandations-r823.html>

The screenshot shows the top navigation bar of the website. On the left is the French Republic logo and the text 'PRÉFET DU PUY-DE-DÔME'. The main title is 'Les services de l'État dans le Puy-de-Dôme'. On the right, there are links for 'Contacts', 'Sites de la région', and a search bar. Below the title is a horizontal menu with categories: 'Services de l'État', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous'. At the bottom left, the breadcrumb trail reads 'Accueil > Politiques publiques > Environnement, eau, prévention des risques'. At the bottom right, there are social media sharing icons for Facebook, Twitter, and Email.

Politiques publiques

[Agriculture et forêt](#)

[Animaux et filière animale](#)

[Aménagement du territoire - Urbanisme -](#)

[Fiscalité de l'urbanisme](#)

[Commerce et protection des consommateurs](#)

[Construction, habitat et logement social](#)

[Culture et patrimoine](#)

[Droits des femmes, égalité entre les hommes et les femmes](#)

[Economie, emploi et travail](#)

[Education](#)

[Élections et citoyenneté](#)

[Environnement, eau, prévention des risques](#)

[Finances publiques](#)

[Jeunesse, sports, éducation populaire, vie associative](#)

[Relations avec les collectivités locales](#)

[Sécurité et protection des populations](#)

Environnement, eau, prévention des risques



Bruit

Eau



The flyer features a central image of a man in a grey jacket and dark pants kneeling by a stream, using a tool to inspect the water. The text on the flyer includes: 'Une police au service de la préservation de l'eau et de la nature', 'Contrôle du débit réservé par un inspecteur de l'environnement de l'ICEMA', 'Pourquoi ? Comment ? Toute personne physique ou morale dont l'action peut avoir un impact sur l'environnement est susceptible d'être contrôlée.', and 'mars 2014'. At the bottom right, there is a logo for the 'Direction Départementale de l'Environnement du Puy-de-Dôme'.

3 avril 2018

Merci pour votre attention

